

**Arrêté n° 2016-48 portant délégation de signature  
du Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

*Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne*

*VU le Code du travail, et notamment ses articles  
R6233-22 et R6233-27,*

*VU le code de l'éducation, et notamment l'article  
L712-2,*

*VU la nomination de Madame Brigitte  
COLANTONIO, en tant qu'administratrice  
provisoire du CFA Sup en date du 1<sup>er</sup> septembre  
2015 ;*

**ARRETE**

**Article 1er :**

A compter du 1er Septembre 2015, délégation de signature est donnée à Madame Brigitte COLANTONIO, nommée administratrice provisoire du CFA Sup, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, les actes, décisions ou documents suivants:

- Tous les actes administratifs et financiers engageant le CFA Sup

**Article 2 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.

**Article 3 :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.

**Fait à Reims, le 22 Mars 2016**

**Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne**



Guillaume GILIBERT

- Mis en ligne le : 24-03-2016

- Transmis à la rectrice, chancelière des universités, le : 24-03-2016

